

Le don d'actions est une option fiscalement avantageuse qui vous permet de faire un don plus important que si vous donniez en argent. C'est une façon stratégique de soutenir une cause que vous tenez à cœur.

Titres admissibles

Les titres admissibles sont les actions, les obligations, les unités de fonds communs de placement ou tout autre titre admissible inscrit à une bourse canadienne, américaine ou internationale.

Avantages

- ✓ La procédure est **simple** et **rapide** : tout se règle de façon électronique, donc en quelques jours.
- ✓ Il est beaucoup **plus avantageux fiscalement de donner des actions directement** plutôt que de les vendre et de donner l'argent obtenu puisque le gain en capital est exempt d'impôt.
- ✓ Vous recevez un **reçu fiscal correspondant à la valeur marchande** de vos titres au moment de la clôture des marchés boursiers, le jour de leur dépôt au compte de la Fondation.
- ✓ Grâce à un don testamentaire, vous avez la possibilité de faire un don de titres de **manière immédiate ou future**.

Marche à suivre

1. Remplissez le formulaire de confirmation de dons d'actions.
 2. Envoyez le formulaire rempli à votre courtier et autorisez celui-ci à effectuer le transfert.
 3. Avisez la Fondation de votre don, pour qu'elle accepte le transfert, en envoyant votre formulaire rempli à Mme Monique Washnuk, Conseillère en développement philanthropique, par courriel à : philanthropie@diocesegatineau.org.
 4. Dès la confirmation de la réception des titres, la Fondation vous informe du montant total confirmé.
-

Exemple de don

- Monsieur Jolicoeur souhaite faire un don de 100 000 \$ à la Fondation.
- Il possède des titres cotés en bourse acquis au prix de 20 000 \$ qui aujourd’hui ont une valeur de 100 000 \$.
- En choisissant de faire un don en actions, il réduit le coût de son don à 30 000 \$, bien qu’un don en argent serait 50 000 \$ pour ce même don de 100 000 \$.

	Don en argent	Don d'action
Valeur marchande du don	100 000 \$	100 000 \$
Crédit d’impôt pour le don (100 000 \$ x 50 %)	50 000 \$	50 000 \$
Impôt sur le gain en capital évité (80 000 \$ x 50 % x 50 %)	-	20 000 \$
Coût du don	50 000 \$	30 000 \$

Pour discuter des façons de donner les plus avantageuses pour vous, veuillez communiquer avec :

Monique Washnuk, MPNL, CFRE

Conseillère en développement philanthropique

819 771-8391, poste 323

philanthropie@diocesegatineau.org

Fondation Novatio

180, boulevard du Mont-Bleu

Gatineau (Québec) J8Z 3J5

Numéro d'enregistrement : 785 681 883 RR 0001

La Fondation Novatio ne prodigue aucun conseil financier ou juridique. L’information dans le présent document est de nature générale et ne remplace aucunement les conseils de professionnels qui pourront tenir compte des particularités de votre situation personnelle.

JUILLET 2023